



COVID-19

PROTOCOLE SANITAIRE

RÉOUVERTURE DE L'INSTITUT Paul RICOEUR

Collège & Lycée

Réactualisé le 05 juin 2020 à 12h00

- ***Membres de l'APEL consultés le mercredi 6 mai 2020 sur le protocole du 11 mai 2020.***
- ***Membres du CSE consultés le jeudi 7 mai 2020 sur le protocole du 11 mai 2020.***

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent protocole sanitaire repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays. Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture de l'Institut après la période de confinement.

Les prescriptions et les modalités de contrôles pour chacune des thématiques suivantes :

- **Capacité et conditions d'accueil** page 6
- **Nettoyage/désinfection des locaux** page 7
- **Dimensionnement et équipement des sanitaires** page 8
- **Accueil des élèves** page 9
- **Aménagement des salles de classe** page 10
- **Gestion de la circulation des élèves** page 11
- **Gestion de la demi-pension** page 12
- **Récréation** page 13
- **Mesures pour le personnel** page 14
- **Gestion des cas possibles de CoVid-19 au sein de l'établissement** page 17

Il repose sur cinq principes généraux :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- **L'information, la communication et la formation**

PRÉALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre au collège ou au lycée.

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

- **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- À l'arrivée
- Avant et après chaque repas
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fera l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

- **Le port du masque**

Pour les personnels, les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'Éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Le port d'un masque « grand public » n'est plus obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation sont respectées. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Pour les élèves, Le port du masque « grand public » n'est plus obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation peut être respecté. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

- **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les établissements scolaires définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. **L'arrivée et le départ de l'établissement** peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents. **Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments** devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. **Les récréations** sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel. Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux. Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves.

La formation, l'information et la communication

La direction de l'établissement, avec l'appui des services académiques, établit un plan de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

- Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques.

- Les parents

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible :

- Des conditions d'ouverture de l'établissement.
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrière.
- De la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte de chez eux.
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel et de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas.
- De l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement.
- Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves.
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.
- De l'organisation de la demi-pension.

- Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.

CAPACITÉ & CONDITIONS D'ACCUEIL

La continuité pédagogique à distance a été mise en place et permet de maintenir un contact régulier entre les enseignants et la très grande majorité des élèves. ***Cette continuité perdurera et doit rester une priorité pédagogique garantie pour les élèves et les familles par l'Institut.***

La capacité d'accueil de l'Institut Paul RICOEUR – Collège & Lycée, dans le respect des fondamentaux décrits dans le présent protocole sanitaire, est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement de notre établissement scolaire en cette période de pandémie. Cette décision de réouverture est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer. La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans l'établissement doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.). Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

Aussi,

Le retour de nos élèves du second degré dans l'établissement doit pouvoir démarrer à partir du lundi 18 mai 2020, si la circulation du virus ainsi que l'état de la tension hospitalière départementale affichent une couleur « verte ». Cela, dans le cadre du présent protocole sanitaire scrupuleusement respecté au sein de l'Institut Paul RICOEUR.

Afin d'assurer la parfaite sécurité des élèves et du personnel de la communauté, le nombre d'élèves qui réintègrera l'établissement n'excèdera pas **60 élèves pour le collège, 30 pour le lycée, tous munis d'un masque « barrière »**.

- Les élèves accueillis le seront à temps plein sur toute la semaine.
- Il n'y aura pas, dans un premier temps, d'alternance de groupe semaine A ou B.
(Une alternance d'élèves pourra rapidement débiter une fois le dispositif testé et évalué)
- Les élèves seront regroupés par classe et/ou par niveau
- La restauration sera ouverte.
- Les élèves accueillis à l'Institut suivront principalement les enseignements à distance.

Une priorité sera donnée aux enfants :

- De personnels de santé et médico-sociaux, pompiers, forces de l'ordre, d'enseignants, agents SNCF et RATP, personnels de services funéraire et des agents communaux.
- Dont les deux parents sont actifs, sans possibilité de télétravail ou issus de familles monoparentales et dont le parent qui a la garde des enfants doit reprendre le travail (attestation de l'employeur nécessaire).
- En situation de handicap, à besoins éducatifs particuliers, décrocheurs ou en risque de décrochage.

Dans la mesure du possible, il sera également tenu compte des élèves relevant d'une même fratrie.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer selon les décrets interministériels.

FICHE THÉMATIQUE – NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

Nettoyage avant la reprise :

L'établissement étant resté complètement fermé pendant le confinement et n'ayant pas été fréquenté dans les 5 derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel suffit.

Nettoyage après la reprise : en 2 étapes

1ère étape, nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure. Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales. Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

2ème étape, utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées. Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection. En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée.

Fréquence :

Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs ...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier ...
- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.
- En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe.

SANITAIRES

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou neutraliser un urinoir sur deux.
- Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu*).
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilette, essuie-mains à usage unique ...*).
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

FICHE THÉMATIQUE – ACCUEIL DES ÉLÈVES

- Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition
- Port du masque pour les élèves si le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.
- Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'établissement ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique. Il pourra évoluer au cours de la journée.
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière...).
- Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.
- Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- Maintenir les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments.
- Communiquer avec la famille des élèves sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.
- Proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants...).
- Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.
- Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains ou utilisation d'une solution hydroalcoolique) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.
- Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

FICHE THÉMATIQUE – SALLES DE CLASSE

La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :

- Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique.
- Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves.
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.).
- Éviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre).
- Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage).
- Éloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe.
- Limiter les déplacements dans la classe.

Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.

Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes. Le format 1 classe = 1 salle doit être le principe.

Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Assurer l'aération des salles de classe avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Avant l'entrée en classe :

- Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).
- Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- Ouvrir les portes.
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation retenu.

Pendant la classe :

- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

À la fin de la classe :

- Ouvrir les portes
- Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique
- Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).

FICHE THÉMATIQUE – CIRCULATIONS

Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :

- Privilégier le sens unique de circulation.
- À défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
- Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).

Assurer une signalétique facile à comprendre au niveau des rampes pour limiter leur utilisation. Par exemple : rubalise autour des rampes ou à défaut prévoir une désinfection régulière adaptée.

Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).

Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.

Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.

Port du masque par les adultes et les élèves.

Conserver, dans la mesure du possible, les mêmes groupes d'élèves et d'enseignants.

Limiter les changements de classe par les élèves. **Le format « 1 classe = 1 salle » est le principe.** Préserver un fonctionnement par groupes d'élèves y compris le midi et pendant les pauses.

Privilégier dans la mesure du possible le déplacement des personnels enseignants et non enseignants, plutôt que le déplacement des élèves. À défaut, prévoir dans les emplois du temps, des temps de pause adaptés lors de changements de salles spécifiques éventuels, pour permettre aux élèves de se laver les mains et limiter les croisements dans les circulations.

Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

FICHE THÉMATIQUE – DEMI-PENSION

En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas.

La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.

- Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».
- Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.
- En cas de maintien de l'usage des fontaines à eau, mettre à disposition des solutions hydroalcooliques pour se désinfecter les mains avant et après utilisation.
- Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.

Avant la réouverture :

Organiser la demi-pension de manière à respecter les gestes barrière et le principe de distanciation physique

Pendant le repas :

Veiller au lavage des mains avant et après manger

Après le repas :

S'assurer du nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur

S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

FICHE THÉMATIQUE – RÉCRÉATION

Éviter les croisements de classes et d'élèves :

- Échelonner les temps de récréation entre les classes.
- Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.
- Éviter les regroupements de niveaux différents.
- Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
- Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves.
- Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.

Port du masque pour tous.

Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.

Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique et au port effectif du masque par les élèves.

Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

Neutraliser l'utilisation des bancs (balisage physique, rubalise ...) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.

Neutraliser les distributeurs automatiques ou prévoir des modalités de désinfection régulières et mettre à disposition une solution hydroalcoolique à utiliser avant et après utilisation.

Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.

En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur.

Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.

FICHE THÉMATIQUE – LE PERSONNEL

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- ❖ Appliquer les gestes barrière.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ❖ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage
- ❖ Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- ❖ Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.
- ❖ Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ❖ Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible.
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des professeurs...).
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ❖ Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc...).
- ❖ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ❖ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.

PERSONNEL ACCUEIL/VIE SCOLAIRE

- Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs. Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- Préconiser un outillage individuel
- Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

PERSONNEL EXTÉRIEUR A L'ÉTABLISSEMENT

- Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulations d'objet.
- Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).
- Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention avec les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

LIVRAISON (PERSONNEL EXTÉRIEUR)

- Réaliser la remise et la signature des documents de transport, sans contact entre les personnes.
- Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
- Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

Salle de réunion/salle des professeurs

- Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
- Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papier.

Bureaux

- Bureaux individuels et openspace : supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos,...) qui compliquent le nettoyage journalier.
- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (ex : chacun se place au même endroit entre 2 périodes de télétravail).
- Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).
- Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

Accueil de parents

- Privilégier la communication à distance.
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES CHEZ UN ÉLÈVE

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES ÉVOCATEURS CHEZ UN ADULTE

Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.